

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° 1989

présenté par
M. Labaronne et M. Kasbarian

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.